



Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le

ID : 059-215900903-20240605-2024\_48-AU

S<sup>2</sup>LO

DEPARTEMENT DU NORD

--

COMMUNE DE BONDUES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS MUNICIPALES**

**Nous, Maire de la Commune de BONDUES.**

**Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de déléguer au Maire certaines de ses attributions,**

N° 2024-48

**Vu l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Ecole de musique**

**Vu la délibération n° 20-2-7 en date du 25 juin 2020 qui précise que le Conseil Municipal délègue au Maire le pouvoir et notamment de fixer, librement et dans tous les cas, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,**

**Tarifs**

**Considérant qu'il convient de fixer les tarifs de l'école de musique municipale**

**DECIDONS**

**Article 1**

Les différents tarifs de l'école de musique municipale qui sont applicables à partir de septembre 2024 sont fixés selon le tableau ci-dessous.

Dans les catégories ci-dessous, sont considérées comme bonduoises, les familles qui acquittent au moins un impôt sur Bondues ainsi que les agents de la ville de Bondues.

**Article 2**

M. le Directeur Général des Services de la Mairie et M. le Trésorier Principale de Marcq-en-Barœul sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à M. le Préfet de la Région des Hauts de France, Préfet du Nord.



Fait à BONDUES, 05 juin 2024

Patrick Delebaré  
Maire de Bondues

		<u>ELEVES BONDUOIS</u>		<u>ELEVES NON BONDUOIS</u>	
Frais d'inscription par famille		55		67	
		1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup>	à partir du 3 <sup>ème</sup> dans l'ordre des naissances	1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup>	à partir du 3 <sup>ème</sup> dans l'ordre des naissances
Formation musicale, Eveil, Découverte, Chorale		61,50	30,75	77	38,50
Cours de Guitare, piano, Cours de musique actuelle, jazz	Cycle 1	264	132	330	165
	Autres cycles	297	148,50	371,25	185,50
Cours d'instruments (autres)	Cycle 1	121	60,50	151,25	75,75
	Autres cycles	143	71,50	178,75	89,50
Majoration batterie + percussion	Cycle 1	60,50	30,25	75,75	38
	Autres cycles	71,50	35,75	89,50	44,75
Location d'instruments		132	132	165	165
Location faible coût (instruments prix d'achat ≤ 400€)		66	66	82,50	82,50

Réduction de 50% du prix des cours d'instrument pour :

Les élèves jouant à l'harmonie depuis plus d'un an, sous condition d'assiduité

Ou pour :

Les familles dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 992€ sur présentation :  
de l'attestation de quotient familial CAF

Possibilité de paiement en 2 ou 3 fois si paiement en ligne ou par prélèvement.